du Liban à fond, cet ouvrage est-on ne peut plus intéressant; il est maintenant la propriété de la Société-Orientale de l'Allemagne, et sera imprimé sous peu avec la traduction à côté.

Le Dr. missionnaire américain, M. Elie Smith, a, en outre, un ouvrage remarquable sur la Syrie, a visité, dans ces derniers jours, le pays des Ismaëlites, et des Insaïrés où jusqu'à présent aucun voyageur européen n'avait pu pénétrer.

JÉRUSALEM, 30 *mai*. — Depuis trois semaines le Pacha a quitté la ville et se tient à Jaffa d'où il doit, dit-on, aller dans les autres parties de la Palestine. La récolte du blé et des orges est bonne; celle des olives promet beaucoup, s'il ne survient aucun accident. Il y a même long-temps qu'on n'avait vu les signes d'une telle abondance.

Il est passé ces jours derniers un fait assez singulier. Un grec, fort riche pour le pays, bien qu'il dissimulât son aisance sous les apparences de la gêne, en mourant laissant une grosse somme d'argent comptant ainsi que d'autres biens. A peine avait-il rendu le dernier soupir, que son patriarche arrive et déclare à la veuve et aux enfans qu'il est le tuteur de la famille, l'exécuteur du testament (si tant-il y a) et qu'en conséquence tout ce que possédait le défunt lui doit être remis. Le ton impérativ et la nature locale de cette autorité qui constitue un pouvoir supérieur et exceptionnel, fit que la veuve et les enfants intimidés lui remirent tout le montant de la succession. Lon se demande quand et comment se fera la restitution des objets, et pourquoi la loi commune est méconnue ou écartée. En attendant, le patri rche a commencé par faire de magnifiques funérailles au bonhomme; tous les évêques, ses suff agants, l'accompagnaient. Tant d'honneur insolite, pourrait bien écorner la succession, si l'on calcule qu'une simple évêque ne coûte pas moins de 500 piastres.

Avant-hier, un autre grec est saisi au milieu du bazar nous ne savons pour quel délit, par les agents du même patriarche, et entraîné violemment vers sa résidence. L'homme arrêté opposa d'abord une force à la force, mais en vain; alors il s'écria qu'il est musulman. Les musulmans avertis le veulent délivrer, mais il était déjà emprisonné au patriarcat. Sur l'ordre du Cadi, chargé de l'administration de la ville, un détachement de soldats a réclamé le prisonnier. Les portes de fer ne s'ouvrent pas. Seulement, le prudent m le Cadi apprit au public que si l'individu avait désormais la liberté de se faire musulman, le patriarche avait aussi le droit de le faire bâtonner et incarcérer préalablement.

EXTERIEUR.

FRANCE. PARIS, 11 *juin*. — Dans la discussion de la question de confiance posée à l'Assemblée nationale, le gouvernement a obtenu une grande majorité; mais contrairement à sa volonté, puisqu'il avait présenté un décret contre Louis-Napoléon, l'Assemblée a décidé, également à une très grande majorité, que ce décret serait admis comme représentant du peuple.

MM. Thiers, Oliion Barrot, Duvergier de Hauranne, Berryer et presque tous les anciens députés, ont voté pour l'admission du prince Louis-Napoléon. Les membres composant la *Montagne* ont presque tous voté pour l'admission.

Le droit commun l'a emporté sur les considérations politiques.

— La commission de constitution poursuit tous les jours, sans désemparer, ses discussions sur toutes les questions qui surgissent d'un aussi vaste sujet que celui d'organiser la constitution républicaine d'un pays comme la France. La meilleure intelligence n'a jamais cessé de régner parmi tous les membres, malgré la différence des leurs opinions politiques.

Nous avons déjà fait connaître ses résolutions principales relatives au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif; il paraît que l'élection par voie du suffrage universel s'étendrait non seulement au président de la république et à tous les représentans du peuple, mais encore aux juges de paix, aux officiers et aux commandans de la garde nationale, aux maires, adjoints et conseillers municipaux, et enfin aux membres des conseils généraux des départemens.

L'organisation du pouvoir judiciaire a occupé la commission pendant plusieurs jours. Il serait proposé de faire nommer par l'assemblée, les membres de la cour de cassation, de la cour des comptes et d'un tribunal du contentieux; ces juges ne pourraient être destitués qu'en vertu d'un jugement. On dit que le jury serait étendu aux affaires correctionnelles dans certaines proportions, et l'on ajoute qu'il serait créé un jury national pour le jugement des crimes et délits politiques qui porteraient atteinte à la sûreté de la république. Toutefois, il est probable qu'on laisserait l'organisation définitive de la justice à la loi qui statuera ultérieurement sur l'institution des tribunaux.

Nous avons annoncé précédemment que la commission proposerait au conseil d'état ayant des attributions politiques. Ce conseil d'état se composerait, dit-on, de 50 à 60 membres, sorte de comité élu par l'assemblée, et qui se renouvellerait souvent.

La commission a proposé, dit-on, de développer dans un dernier chapitre les principes énoncés dans les déclarations des droits de l'homme, et d'y insérer des dispositions importantes sur la liberté d'enseignement, sur la liberté des cultes et sur l'organisation du travail.

M. de Cormenin, président de la commission, chargé depuis le commencement de la rédaction du projet de constitution, qui avait résisté aux instances de ses collègues, qui voulaient le nommer rapporteur, aurait prié qu'on nommât M. Marrast. Ce dernier a été nommé rapporteur à l'unanimité.

La commission s'occupe déjà de faire imprimer son projet au fur et à mesure des résolutions qu'elle prend. On pense qu'elle pourra soumettre son travail à l'assemblée samedi, 17 de ce mois, ou au plus tard au commencement de la semaine prochaine.

ANGLETERRE. LONDRES, 12 *juin*. — On lit dans le *Morning-Post* :

« Il paraît que le nouveau représentant de la France à Madrid, M. Lossepes, est tout disposé à coopérer avec D. Bénderson dans l'intérêt des porteurs de bons ou créanciers du gouvernement espagnol. Cette marche est entièrement conforme aux instructions qu'il a reçues de M. de Lamartine. M. Lesseps déclare venir à Madrid pour assurer les intérêts matériels de la France et nullement pour intervenir en faveur de tel ou tel système politique ou de soutenir telle ou telle dynastie. Il vient pour protéger les droits positifs de la France, et c'est dans un but raisonnable qu'il exécute la mission à lui donnée par le gouvernement provisoire de la république française. »

— On écrit de Dublin, 9 juin.

« La journée a été parfaitement tranquille. Il n'y a eu ni meetings ni processions, et même les journaux du repeal ont pris un ton modéré. Il n'y a pas de nouvelles politiques. Le mouvement des tenanciers continue dans les provinces du Nord.

Les dispositions formidables adoptées par le gouvernement pour empêcher les désordres qu'auraient pu occasionner les meetings chartistes, ont donné de la confiance aux spéculateurs. Les affaires ont été plus animées et les cours plus élevés à la bourse. Dès samedi, de nouveaux coutelas avec ceintron auraient été distribués à la police.

— Lord Ranelagh écrit au *Times* qu'il lui semble que la conduite du ministère espagnol offre une occasion toute naturelle aux créanciers anglais de l'Espagne, une compensation. L'insulte faite au représentant d'Espagne, ne blesse pas le gouvernement anglais, sans violer le droit moral, a se saisir de la Navarre et de Manille, afin de liquider les emprunts dont les fonds font faute aujourd'hui aux malheureux capitalistes de France et d'Angleterre.

ESPAGNE. MADRID, 9 *juin*. — La Banque de St-Ferdinand a envoyé au gouvernement une exposition contenant la véritable situation de la Banque. Elle demande au gouvernement quelques fonds sans lesquels il lui serait impossible de faire face à ses engagemens. Le gouvernement doit à la Banque plus de 100,000,000 de réaux, ce qui explique la situation embarrassée dans laquelle se trouve cet établissement national. On ignore la réponse que aura donnée le gouvernement des Maures ces à cet appel de fonds; une longue conférence a eu lieu aujourd'hui à ce sujet entre M. Beltran de Lys est une commission de la Banque.

On parle de la retraite volontaire du ministre de grace et justice; mais rien n'est encore définitivement arrêté à cet égard.

Le gouvernement a reçu avis que quelques chefs carlistes, et notamment le général Elio, qui jouissait en Navarre d'un certain prestige, se disposent à franchir la frontière et à rentrer en Espagne. Les mesures sont prises pour s'opposer à toute tentative de factieux.

— La *Gazette* publie aujourd'hui l'article suivant :

«S. M. la reine a reçu hier à 8 heures du soir en audience particulière et avec le cérémonial d'usage M. le comte Raczynski, qui, en présentant à la reine les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près la cour d'Espagne, a adressé à S. M. le discours suivant :

« Madame,

« Le roi, mon auguste maître attache la plus grande importance aux relations amicales qui ont toujours existé entre la Prusse et l'Espagne. Ce qu'il désire le plus vivement, c'est de voir le bonheur et le développement de souverain, et sous le plus constant, c'est que le trône de V. M. resplendisse de gloire, que vos sujets soient heureux, que l'Espagne croisse en prospérité sous la protection de son indépendance nationale et de l'ordre.

« Madame, j'ai toujours regardé l'honneur de pouvoir être accrédité auprès de V. M. comme une des faveurs les plus précieuses dont le roi, mon maître, pût recompenser mon attachement à sa personne. Ce bonheur tient de m'être accordé et je désire m'en rendre digne en cherchant à mériter la confiance du gouvernement de V. M. »

La reine répondit :

« Monsieur le comte,

« Il m'est très agréable d'apprendre de vous que votre auguste souverain a été comme moi, animé du vif désir de rétablir les relations amicales entre l'Espagne et la Prusse, relations qui ont si longtemps uni étroitement ces deux pays et qui n'auraient jamais dû être interrompues. Ceux avec lesquels je me trouve en sympathie et je m'efforcerai de les rendre de plus en plus étroites.

« Je remercie sincèrement votre auguste souverain des vœux qu'il fait pour la prospérité de mes sujets et pour la gloire de mon trône; vous pouvez lui donner l'assurance que je prends une part bien vive à tout ce qui peut contribuer à son bonheur complet. Dites-lui aussi, M. le comte, que j'approuve entièrement l'heureux choix qui vous rend fidèle interprète de ses sentiments, et que je serai toujours disposée à vous recevoir avec une bienveillance particulière toutes les fois que vous aurez à me communiquer quelque chose en son nom »

PORTUGAL. — On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 6 du courant. La ville était tranquille, et Saldanha avait déclaré, en opposition avec les exaltés, qu'il regardait les lois ordinaires comme suffisantes pour assurer le maintien de la paix publique et qu'il ne proposerait point de loi contre la liberté de la presse. Il se propose de présenter une nouvelle loi électorale, basée sur le principe de élection directe et la division du pays en districts électoraux plus petits. Si cette loi était adoptée, les cortès seraient dissoutes immédiatement.

PRUSSE. BERLIN, 8 *juin*. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, M. le président a annoncé que le député du cercle de Wortsitz désirait complimenter l'assemblée. On a vu alors le prince de Prusse monter sur la tribune, d'où il a prononcé une allocution dont voici la substance : il a dit que le choix tombé sur lui l'autorisait à être membre de cette assemblée, dans laquelle il se serait rendu hier, s'il n'avait été retenu dans le sein de sa famille par la célébration d'un service funèbre; qu'il venait aujourd'hui exprimer ses remerciemens pour la confiance qui l'avait appelé dans cette assemblée, à laquelle il souhaitait cordialement la bien-venue. Le prince a ajouté que la tâche de l'assemblée constituante était de dotter la monarchie prussienne, que plus cette tâche était grave, plus devaient être exactes et strictes les dispositions avec lesquelles il fallait la remplir, que son caractère était connu de l'assemblée, qu'il désirait que son apparition au milieu des membres de cette dernière fît une impression favorable, que ses autres occupations ne lui permettaient pas d'assister souvent aux séances, et qu'il invitait pas considérer le président à faire venir son substitut. A la fin ce son allocution, le prince l'est écrié : Avec Dieu, pour le roi et pour la patrie!

— A son arrivée à Berlin dans la journée d'hier, le prince de Prusse a été reçu à la cour des stations par M. le ministre de Patow et par M. le président de police Minutoli. S. A. R., accompagné de son aide-de-camp, M. le major Lauer, prit ensuite une calèche découverte et s'est rendu, en traversant la rue dite des Linden, à l'académie de chant, où elle a été saluée en descendant de voiture des plus vives acclamations de la foule.

On sait que l'assemblée constituante tient ses séances à l'académie de chant. Le prince a été reçu par le président M. le baron de Manteuffel et par M. Schwerin, qui l'a accompagné dans la salle des séances. Lorsque S. A. R. a quitté l'académie de chant, elle a été l'objet des mêmes démonstrations de joie qu'à son arrivée.

Du 9 juin. — Dans sa séance d'hier, l'assemblée constituante a rejeté la motion de M. Berends, tendant à ce que l'assemblée sanctionne la révolution de mars; le ministère avait fait de l'adoption de cette motion une question de cabinet; elle a adopté en revanche, par 196 voix contre 177 l'ordre du jour motivé, formulé de la manière suivante par M. Zachariæ:

« Considérant qu'on ne saurait méconnaître la haute importance des 18 et 19 mars, ni contester les mérites des combattans de ces journées, que toutefois la tâche de cette assemblée n'est pas de prononcer avec la couronne au sujet d'une nouvelle constitution, l'assemblée passe à l'ordre du jour. »

Du 11 juin. — Hier, à une heure fort avancée de la nuit, la foule s'est rendue devant l'hôtel de l'envoyé de France, M. Arago, pour saluer son arrivée par de nombreux vivats. M. Arago à répondu à cette ovation par les paroles suivantes:

« Habitans de Berlin! Il me serait difficile de vous exprimer dans votre langue le sentiment de gratitude dont je suis pénétré. Veuillez me permettre de le faire en français. Vous trouverez sans doute fort naturel de ma part de ne pas avoir la prétention de rattacher l'intérêt dont vous m'honorez à ma personne. Je n'y ai personnellement aucun droit, c'est pourquoi je vous prie de l'accepter au nom de ma patrie que je représente ici, ainsi qu'au nom du peuple français que vous êtes salué par des vivats. Dans les temps actuels, des vivats publics étroites ne sauraient plus amener un peuple contre un autre, et vous savez aussi beaux que nous sommes, que hot unique l'avènement de la paix. Quoique ma position m'impose une grande retenue, il m'est permis de vous le dire et d'y ajouter que je m'estime heureux de pouvoir trouver ici un témoignage public de la concorde fraternelle qui existe entre l'Allemagne et la France. Je vous réitère l'expression de mes sincères remercîmens. »

La foule a répondu par de vives acclamations à ces paroles de M. Arago.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — On écrit de la Saxe, 14 juin, à la *Gazette universelle allemande* :

« Parmi les nombreux projets d'une nouvelle constitution de l'empire germanique, il en est un qui se distingue de tous les autres par sa grande simplicité, c'est celui qu'a publié M. de Wessenberg de Constance sous le titre de : « Idées sur la nouvelle organisation de la confédération germanique, à l'effet de maintenir et d'assurer la véritable unité nationale de toute l'Allemagne. » D'après le projet de M. de Wessenberg, la direction des affaires de la confédération germanique doit être confiée à un sénat fédéral, choisi pour un temps fixe par le gouvernement, avec l'agrément des diètes, et qui sera présidé par un chef fédéral, ainsi qu'à un tribunal fédéral; pour certaines affaires déterminées, ces deux autorités fédérales seront mises de consulter un conseil national, composé de délégués de tous les états de la confédération, et de se conformer à ses décisions.

« Un fait qu'on ne saurait nier, c'est que dans les rapports si compliqués des différens états allemands, le moyen le plus simple pour la représentation de ces différens états et de leurs peuples est aussi le meilleur, » d'ailleurs il répond au but.»

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.
27 JUIN 1848.

Londres	110
Marseille	172
Livourne	145
Gênes	172

MOUVEMENT DU PORT.
BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 27 juin.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Comte Kolowrat*, cap. G. Poiret, avec marchand. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 26 juin.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, la *Crimée*, capitaine N. Gurovich, avec marchandises diverses, groups et passag. rs.

Du 27 juin.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français *Périclès*, capitaine Le Blanc, avec marchand. diverses, groups et passagers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la Comp. ROSTAND, *l'Hellespont*, cap Chausse, avec march. diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Orientc*, cap Baliovich, avec marchandises diverses, groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autr. *Vienna*, c. Knilitz, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 30 juin.

TREBISONDE. Bateau à vapeur ottom., *Factaïi-Tidjaret*, cap. G. Clicion, avec march. div. groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 25 juin.

GALATZ. Br. autr. *Duca di Genova*, c. M. Pilato, charge de seigle et blé, adressé à M. Paredo.

IBRAILA. Br. grec, *Schiatto*, c. D. Boyadjas, charge de div. march. à ordre.

MAZIN. Br grec, *A. Nicolaos*, c. A. Yeromimos, charge de blé, à ordre.

Du 26 juin.

ODESSA. Br. sarde, *Giuseppe*, c. A. Gatti, chargé de blé, à ordre; trois-mâts russe, *S. Haralambo*, c. H. D. Boer, charge de blé, à ordre; br. autr. *Maria Luigia*, c. A. Pilcovich, en lest, adressé à M. Flori; br. autr. *Tempo*, c. L. Verona, en lest, à ordre.

KERTCH. Br. grec, *A. Nicolaos*, c. M. Scandallis, charge de blé, à ordre.

ISMAIL. Br. grec, *Irini*, c. G. Foras, chargé de blé, adressé à MM. Pedemonte et Dodero.

IBRAILA. Br. sarde, *S. Giacomo*, c. S. Elice, chargé de blé, à ordre; br. autr. *Il Fratelli*, c. G. Gagliano, chargé de div. march. adressé à M. Dodero; br. sarde, *L'Esempio*, c. T. Dodero, chargé d'orge, adressé au susdit; br. sarde, *Concezione*, c. G. Olivari, chargé de blé, adressé à M. Berzolese; br. grec, *Minerva*, c. N. Buras, chargé de div. march. à ordre; br. grec, *Omonia*, c. G. H. Yomis, chargé de blé, à ordre.

VARNA. Br. autr. *Bonaventura*, c. J. Mazzarachi, chargé de blé, à ordre; br. grec, *A. Nicolaor*, c. C. Demetrius, chargé de bois de construction, à ordre.

Du 27 juin.

ODESSA. Br. autr. *Conte de Moilath*, c. A. Molovich, en lest, à ordre; br. autr. *Giovine Pseologo*, c. Tomanovich, chargé de blé, adressé à M. Delta; sch. russe, *Coletti*, c. C. Radimiri, chargé de blé, adressé au susdit.

MARIANOPOLIS. Br. grec, *Messenger*, c. M. Morgan, chargé de graine de lin, adressé à M. Rodokanski.

TAGANROK. Br. grec, *Theologhos*, c. G. Kutal, chargé de blé, adressé à M. Zaharoff.

ALEXANDRIE. Br. autr. *Benvenuto*, c. F. Glasar, chargé de div. march. adressé à M. Bardo.

Du 28 juin.

ZANTE. Br. ion. *A. Tryo*, c. D. Ligoris, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. autr. *Patiente*, c. L. Copaïtich, en lest, adressé à M. Rempaher; br. sarde, *Celestina*, c. G. Gazzino, chargé de blé, adressé à M. Berzolese.

TAGANROK. Br. grec, *Très Adhelfi*, c. N. Caravia, charge de blé, adressé à M. Cocali.

Du 29 juin.

LIVERPOOL. Sch. angl. *Elena*, c. W. Moffet, chargé de mais, adressé à M. Grace; sch. angl. *Foxhound*, c. G. Wattson, charge de div. march. à ordre.

CARDIFF. Trois-mâts russe, *Venus*, c. G. Giacomo, chargé de fer, adressé à M. Cantor.

MARSEILLE. Br. grec, *Fabion*, c. D. Vuccino, charge de div. march.

ALGER. Br. autr. *Io*, c. Louketon, en lest, adressé à M. Flori.

GÊNES.. Trois-mâts sarde, *Buon-Giuseppe*, c. S. Questa, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *Paolina*, c. B. Craviotto, en lest, adresse à M. Pardo.

MALTE. Sch. angl. *Excellence*, c. R. Skerrio, charge de div. march. à ordre.

ENOS. Br. grec, *P. Hydra*, c. D. Filippopo, en lest, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Angheloc*, c. Y. Costandinos, charge de div. march. à ordre.

PHILIPPE-VILLE. Br. sarde, *Catterina*, c. G. Isnordi, en lest, adressé à MM. Pedemonte et Dodero.

ODESSA. Trois-mâts *Argentina*, c. N. Mateovich, en lest, à ordre; br. nap. *Due Amici*, c. G. Cafiliano, en lest, adressé à M. Eignaud; br. nap. *Guglielmo*, c. G. Michele, en lest, à ordre; br. grec, *Eolos*, c. K. Barious, charge de blé, à ordre; br. autr. *Irène*, c. M. Glassa, en lest, adresse à M. Tito Lemi.

TAGANROK. Br. angl. *Prince Oscar*, c. R. S. James, charge de graine de lin, à ordre.

IBRAILA. Br. angl. *Pigafa*, c. E. Martinore, charge de div. march. à ordre; br. grec, *Achilets*, c. A. Papas, charge de seigle, à ordre; br. grec, *S. Eliena*, c. S. Gargolo, charge de div. march. à ordre; br. grec, *Evanghelistria*, c. L. Moraitis, charge d'orge, à ordre.

GALATZ. Br. angl. *Eolide*, c. W. Fox, charge de mais, à ordre.

Du 30 juin.

LONDRES. Sch. angl. *Sally*, c. C. Rye, charge de div. march. à ordre.

MARSEILLE. Br. ion. *A. Nicolaos*, c. D. Valsamaki, en lest, adressé à M. Valsamaki.

LIVOURNE. Sch. angl. *Renobem*, c. E. Fenn, en lest, adressé à M. Black; br. russe, *Dimitrios*, c. A. Apostoli, charge de briques adressé à M. Cutubari.

MALTE. Br. angl. *Nestor*, c. W. Brown, en lest, à ordre.

IBYRIA. Br. grec, *Omonia*, c. Y. S. Vourgharis, en lest, adressé à M. Zafiropulo.

ZANTE. Br. ion. *Lefcothia*, c. S. Aroni, charge d'huile, adressé à M. Rodocanaki; br. russe, *Michail Archangheloc*, c. M. Despoliali, en lest, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *Amalia*, c. D. Glica, chargé de div. march. à ordre; br. grec, *Epamonondas*, c. J. Castalia, en lest, adressé à M. Rodocanaki.

ODESSA. Br. autr. *Buona Maria*, c. F. Cigarich, en lest, à ordre; trois-mâts autr. *Fiume*, c. G. Telmasini, en lest, adressé à M. Zino; trois-mâts angl. *Amigos*, c. H. Kruger, charge de blé et suif, à ordre.

GALATZ. Sch. angl. *Patriot*, c. A. Edwards, charge de mais, à ordre; br. angl. *Orient*, c. D. Evans, charge de mais, à ordre; br. angl. *Mary Holland*, c. J. Jones, charge de mais, à ordre; br. angl. *Georges Charles*, c. Thompson, charge de mais, à ordre.

BOURGAS. Br. russe, *Mitriadhis*, c. P. Gregorio, charge de blé, adressé à M. Zaccarolf.

DÉPARTS du 23 juin.

MER-BLANCHE. Br. grec, *Mitiadhis*, c. A. Papa Stamati, charge de blé; br. grec, *A. Yorghios*, c. L. Hasapis, charge de blé.

KERTCH. Br. autr. *Ivanowski*, c. P. Fosich, charge de charbon de terre.

GALATZ. Br. autr. *Amo*, c. Y. Stipanovich, en lest.

VARNA. Br. grec, *Marusio*, c. G. Androui, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Evanghelistria*, c. P. D. Coppo, en lest.

Du 24 juin

MARSEILLE. Br. grec, *A. Yorghios*, c. A. Marudi, charge de blé.

ZANTE. Br. ion. *S. Nicola*, c. T. P. Dracato, charge de blé.

Du 25 juin.

MALTE. Br. sued. *Henri*, c. L. M. Alhin, charge de blé.

MER-BLANCHE. Br. ion. *S. Nicolo*, c. C. Sverono, charge de mais et sigle.

Du 26 juin.

FALMOUTH. Br. angl. *Salonicco*, c. J. Wattson, charge de blé; br. angl. *Minaro*, c. T. Potter, charge de graine de lin; trois-mâts angl. *Mariner*, c. T. Huggup, charge de graine de lin.

MARSEILLE. Br. russe, *Demetrio*, c. J. Pennco, charge de mais; br. sarde, *Luigi*, c. R. Mursi, charge de blé.

ALGER. Br. sarde, *S. Giacomo*, c. F. S Elice, charge d'orge; br. sarde, *Battina*, c. T. Cravotto, charge de blé; br. sarde, *Due Fratelli*, c. G. Leone, charge d'orge.

LIVOURNE. Br. grec, *A. Trias*, c. E. M. Bellgradis, charge de blé; br. autr. *Mio Moro*, c. G. Rena, charge de blé.

GÊNES. Br. sarde, *S Giuseppe*, c. A. Catti, charge de blé.

TRIESTE. Br. grec, *Solon*, c. Y. M. Cazulieris, charge de mais.

MALTE. Br. russe, *Zoodoxighi*, c. A Frangopulo, charge de mais; br. russe, *Terpsevole*, c. M. Mavrozas, charge de blé.

MER-BLANCHE. Br. grec, *P. Hydra*, c. P. Petros, charge de blé.

Du 27 juin.

SINOPE. Br. russe, *Due Fratelli*, c. M. Angheli, en lest.

VARNA. Br. russe, *A. Nicolaos*, c. P. Fundulaki, en lest; br. russe, *Virginia*, c. N. Stavro, charge de blé.

Du 28 juin.

FALMOUTH. Sch. angl. *Stanhoul*, c. C. J. Homan, charge de mais.

LVOURNE. Br. grec, *Miliadhi*, c. M. Manuinis, charge de blé; br. sarde, *Concezione*, c. G. Olivari, charge de blé; br. grec, *Eraclis*, c. A. Kerpetto, charge de blé; br. grec, *Themistocli*, c. T. H. Mavrodi, charge de blé.

TRIEDE. Br. autr. *Duca di Genova*, c. Pilato, charge de blé.

MALTE. Trois-mâts angl. *William Court*, c. S. Isnard, charge de blé. CORFOU. Trois-mâts russe, *Francesca*, c. V. Vucassovich, charge de blé.

VARNA. Br. russe, *A. Yoanis*, c. J. Marulis, en lest.

Du 28 juin.

FALMOUTH. Trois-mâts angl. *Magaret Hardy*, c. R. Martin, charge de blé.

LIVOURNE. Br. russe, *Periclis*, c. A. Cambizis, charge de blé.

CATTARO. Br. autr. *Credente Sincero*, c. D. Ivancich, en lest.

MALTE. Br. grec, *Prodromos*, c. S. Cingrimanis, charge d'orge.

CORFOU. Br. russe, *S. Nicola*, c. G. Gardalo, en lest.

Du 29 juin.

MARSEILLE. Br. grec, *A. Yorghios*, c. Y J. Bura, chargé de div. march.; br. grec, *Minerva*, c. N. Bura, chargé de div. march.; br. grec, *Statto*, c. G. Bovagis, chargé de div. march.

LIVOURNE. Br. russe, *Coletti*, c. C. Radimiri, charge de blé; br. grec, *A. Spiridhonas*, c. S. Bacoyorghis, charge de blé

MALTE. Br. grec, *A. Plazzani*, c. L. Martha, charge de blé.

MER-BLANCHE. Br. grec, *Socratis*, c. G. Masara, charge de div. march.

STORA. Br. grec, *Costandino*, c. Y. J. Zopi, charge d'orge.

DANUBE. Br. russe, *Yoanis*, c. H. Axenie, en lest.

VARNA. Br. grec, *P. Fighiioni*, c. Y. Pittaraki, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Evanghelistria*, c. V. Cufo, en lest.

Du 30 juin.

FALMOUTH. Trois-mâts angl. *Pantaleon*, c. Y. Caulle, charge de graine de lin.

EGÈNE. Br. grec, *Analipsi*, c. A. Papamanolis, chargé de blé.

ODESSA. Trois-mâts sarde, *Buon Giuseppe*, c. S. Questa, en lest

VARNA. Br. russe, *Amalia*, c. Y. Vassilikiotti, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Evangheliatria*, c. D. Costaki, en lest.

ANNONCES.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.

CET ONGUENT extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorges le Chiego-Foot, le Pian, la Lèpre d'Afrique, les Cancers, les Hémorrhoïdes, les Tumeurs, les Gonflements, les Néroules, les Dartres, les Engelures, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau. — La piqûre des Moustiques et des *Mouches-de-Sable*.

LES PILULES étant composées entièrement d'Herbes Médicinales, ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénignes pour la plus tendre enfance, on peut, sans nuire à la constitution, et également promptes et sûres pour diriger la maladie dans l'être le plus robuste, elles sont parfaitement inoffensives dans leurs opérations et dans leurs effets, *tandis qu'elles cherchent et qu'elles emportent les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées*, quelque anciennes et quelques entaciées qu'elles puissent être.

Les Fièvres intermittentes	L'Asthme
Les Taches sur la peau	Les Fièvres Bilieuses
La Bile	Les Coliques
L'Erysipèle	Les dérèglements des femmes
Les Fièvres de toutes espèces	La Goutte
Les maux de Tête	Les Maladies du Foie
Le Lumbago, dit maux de Reins	Les Hémorrhoïdes
	Les Rhumatismes
La Retention d'Urine	Les Scrofules.
Les Vers de toutes espèces	Le Tic-Douloureux
Les Tumeurs	Les Ulcères
Les Maladies Vénér.	

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA**, Galata, Constantinople.

Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

SUR LES INFIRMITÉS SECRÈTES
DE LA JEUNESSE ET DE L'AGE MÛR,
PUBLIE CE JOUR,

ILLUSTRÉ PAR VINGT CINQ GRAVURES COLORIÉES, SOUS ENVELOPPE CACHETÉE;

PRIX : 5 FRANCS.

Self-Preservation.

Traité médical concernant la vie conjugale, et les infirmités et dérèglements de la jeunesse et de l'âge mûr, dont ordinairement l'on est atteint de bonne heure, et qui tendent à détruire la force physique et morale, ainsi que tous les attributs de la virilité, orné de vingt-cinq gravures coloriées, d'anatomie, de physiologie et des maladies des organes; exposant leurs diverses structures, usages et fonctions, et démontrant le tort qu'exercent sur eux les excès des dérèglements. Avec des observations pratiques pour le traitement des affections nerveuses, des faiblesses provenant de localité et de la constitution, des maladies syphilitiques et de resserrement, par Samuel La Mexe, chirurgien consultant, 9, Bedfort-Street, Bedford-Square, London. Membre matriculaire de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la Société médicale des hôpitaux de Londres, lauréat du collége des pharmaciens de Londres.

Cet ouvrage a, sur tous les autres traités concernant ce sujet, l'avantage d'être la production d'un membre distingué reconnu par le feuille médicale et ayant reçu son éducation régulière dans la science, et acquis une très grande expérience dans le traitement des maladies résultant de secrètes habitudes et de dérèglements cachés, dont le traitement exige tant de confiance, de circonspection et de savoir.

L'ouvrage se vend chez M. ADV. CALLAZO, pharmacien à Péra.

REMÈDE
de L. OURSEL, de Rouen.
Véritable spécifique

Contre les MALADIES CUTANÉES *et les différentes espèces de* TEIGNE.

Ce Médicament, découvert et préparé par M. L. OURSEL, de Rouen, pharmacien de Paris, fournisseur des hôpitaux, le traitement exige tant de confiance, de circonspection et de savoir.

L'ouvrage se vend chez M. ADV. CALLAZO, pharmacien à Péra.

Ce Médicament, découvert et préparé par M. L. OURSEL, de Rouen, pharmacien de Paris, fournisseur des hôpitaux, est le plus important que l'art médical possède aujourd'hui pour la guérison *des différentes espèces de Cuir chevelu, des Dartres et des Teignes*. Doué d'une efficacité qu'aucun moyen jusqu'ici n'avait encore offerte, peu dispendieux, n'ayant aucune odeur désagréable, pouvant être employé avec la plus grande facilité, et appliqué, sans le moindre danger, à tous les tempéraments, ce Remède, avec d'aussi précieux avantages, devait nécessairement avoir un succès prodigieux; aussi s'est-il promptement acquis, par ses propres et heureux effets, une réputation justement méritée.

En vente, chez Edouard OTTONI, pharmacien à PÉRA.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SMYRNE.